

DECRET N°73-280 du 3 septembre 1973

portant nomination de Mr Robert TAGNON,  
Administrateur Civil, en qualité de Di-  
recteur Général du Plan.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;  
VU la Loi N°64-34 du 12 décembre 1964, fixant la liste des hauts fonctionnaires de l'Etat dont la nomination est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;  
VU le Décret N°72-279 du 26 octobre 1972, portant formation du Gouvernement et les décrets N°s73-121 et 73-260 des 30 mars et 18 août 1973 qui l'ont modifié ;  
VU le Décret N°72-290 du 9 novembre 1972, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement et le décret N°73-17 du 19 janvier 1973 qui l'a complété ;  
VU le Décret N°73-268 du 24 août 1973, portant réorganisation de la Direction Générale du Plan ;  
Sur proposition de la haute autorité chargée du Plan ;  
Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

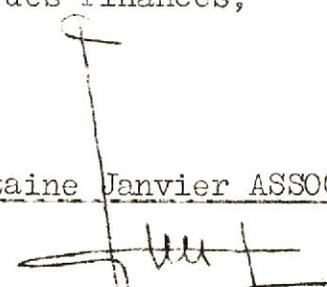
ARTICLE 1er - Mr Robert TAGNON, Administrateur Civil, est nommé Directeur Général du Plan.

ARTICLE 2 - Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, notamment le décret N°73-249 du 14 août 1973, sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 3 septembre 1973  
Pour le Président de la République absent,  
Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice  
et de la Législation, chargé de l'intérim,

  
Chef d'Escadron Barthélémy OHOUEMS

Le Ministre de l'Economie et  
des Finances,

  
Capitaine Janvier ASSOGBA

Ampliations : PR 10 - CS 6 - DGP 6  
Ministères 11 - SGG 4 - IAA-DCCT 2  
IGF-CNI-Gde Ch.-DB-CF-DC-Solde 7  
DI 8 - DGAJL-Dtion Stat.4 DP 2 Tré-  
sor 4 - JORD 1.